

Madame, Monsieur,

Chers Parents,

Depuis la rentrée, vous avez entendu parler des Pôles territoriaux et vous vous interrogez sur leurs missions ? Votre enfant vous a fait part de la présence d'un nouveau professionnel au sein de sa classe ?

Les Pôles territoriaux, qu'est-ce que c'est ?

Les Pôles territoriaux sont des structures composées d'un coordonnateur et d'une équipe pluridisciplinaire et sont répartis sur l'ensemble de la communauté française.

Depuis août 2022, chaque école d'enseignement ordinaire coopère avec un Pôle territorial.

Les Pôles territoriaux exercent des missions d'accompagnement et de soutien au sein des écoles de l'enseignement ordinaire.



Quelles sont leurs missions ?

- Accompagner et soutenir les membres de l'équipe pédagogique dans la mise en œuvre des aménagements raisonnables, notamment par le conseil, la formation ou la mise à disposition d'outils **au bénéfice de tous les élèves** ;
- Accompagner l'équipe éducative, au sein de la classe, dans la mise en place d'une pédagogie différenciée qui s'adapte à chaque élève ;
- Informer et collaborer avec les enseignants, élèves et parents d'élèves lors de l'élaboration et de l'évaluation des protocoles d'aménagements raisonnables et du dispositif d'intégration permanente totale ;
- Assurer le lien entre les différents partenaires qui jouent un rôle de soutien aux élèves;
- Accompagner les élèves à besoins spécifiques dans le cadre du dispositif d'intégration permanente totale ;
- Accompagner les écoles lorsqu'une prise en charge individuelle de l'élève s'avère nécessaire (élèves à besoins spécifiques, élèves présentant des troubles sensori-moteurs).

Nous espérons que ces quelques lignes ont pu répondre à vos interrogations.

N'hésitez pas à prendre contact avec le Pôle territorial de l'école de votre enfant si vous souhaitez davantage d'informations.

L'équipe des Pôles territoriaux WBE.